



Comité du patrimoine bâti

Procès-verbal

N° de la réunion : 14
Date : le mardi 14 mai 2024
Heure : 09 h 30
Endroit : Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

Présents : Rawlson King, président et conseiller, Stéphanie Plante, vice-présidente et conseillère, Clarke Kelly, conseiller, Jeff Leiper, conseiller, Ariel Troster, conseillère, Vaibhavi Dhote, membre, Christine Legault, membre, Carolyn Quinn, membre

Absent(s): James Maddigan, membre

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation aux réunions hybrides.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 29 mai 2024 dans le rapport 14A du Comité du patrimoine bâti.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le 13 mai, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le 14 mai, à 8 h 30.

Ce « procès-verbal sommaire » indique les suites à donner relativement aux points et aux mesures prises lors de la réunion. Ce document ne contient pas tout le texte qui fera partie du procès-verbal complet, comme la consignation des soumissions écrites et verbales. Les votes et les avis contraires consignés dans le présent procès-verbal sommaire demeurent des données préliminaires jusqu'à ce que le procès-verbal complet soit confirmé par le comité. La version préliminaire du procès-verbal complet (à confirmer) sera publiée en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du comité et, une fois confirmé, il remplacera le présent document.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 13 du CPB – le mardi 9 avril 2024

Adopté

4. Renvois

4.1 Motion - Proposition de monument commémorant les victimes de la famine en Irlande au parc Macdonald Gardens, à Ottawa

La présente motion a été présentée au Comité du patrimoine bâti par le Conseil municipal d'Ottawa le 1 mai 2024. Un rapport sera remis au Conseil le 15 mai 2024.

La conseillère T. Kavanagh est présente pour ce point.

Les membres du Comité ont reçu de la correspondance, dont une copie est conservée au greffe municipal, de la part des personnes suivantes :

- Michael McBane (trois pièces jointes), en faveur;
- Frank Tierney, Tierney Stauffer LLP, en faveur;

- Louise Charbonneau, Centre de la Cause (canonisation de la Vénérable Mère Élisabeth Bruyère), en faveur;
- Joseph O'Connell, en faveur;
- Beverley Elliott, en faveur;
- Terry Hall, en faveur;
- Maureen Cross, en faveur;
- Patrick Kelly, en faveur;
- Sean O'Carroll, en faveur;
- Pat Marshall, en faveur;
- John Williams, en faveur;
- David Flemming, Patrimoine Ottawa, qui émet des réserves;
- Paula Brennan, en faveur;
- Nancy Miller Chenier, en défaveur;
- Craig Hamm, en faveur;
- Anne Sabourin, en défaveur;
- Norita Fleming, née O'Donoghue, en faveur;
- Teresa O'Donovan, en défaveur.

Les personnes suivantes prennent la parole au sujet de la motion :

- Michael McBane, comité local de Global Irish Famine Way à Ottawa, en faveur;
- Mark McGowan, Ph. D., en faveur;
- John Banigan, église presbytérienne St. Andrew's, en faveur;
- Craig Hamm, Irish Communities of Ottawa, en faveur;

- Sean McKenney, Conseil du travail d'Ottawa et du district, en faveur;
- Sœur Huguette Parent, Sœurs de la Charité d'Ottawa, en faveur;
- Kay O'Hegarty, Irish Seniors Social Group d'Ottawa, en faveur;
- Nicolas McCarthy, en faveur;
- John Cardill, en faveur;
- David Flemming, Patrimoine Ottawa, qui émet des réserves;
- Ilona Horvath, Friends of MacDonald Gardens Park, en défaveur;
- Allen Brown, Comité du patrimoine de l'Association communautaire de la Basse-Ville, en défaveur;
- Janet Young, en faveur;
- Fiona Gilligan, en faveur.

Au terme des délibérations, le Comité adopte la motion dans sa version modifiée par la motion n° BHC 2024-14-01, avec la dissidence de S. Plante, vice-présidente.

ATTENDU QUE l'ancien cimetière catholique situé au parc Macdonald Gardens, près des rues Rideau et Cobourg, abriterait les restes de victimes de la grande famine ayant sévi en Irlande de 1845 à 1851, qui font partie des milliers de réfugiés arrivés à Bytown dénutris et, souvent, atteints du typhus durant l'été 1847; et

ATTENDU QUE les réfugiés ayant fui la famine en Irlande ont été accueillis à Ottawa sous le signe d'une compassion héroïque par la sœur Bruyère, les Sœurs de la Charité, les Pères Oblats, le docteur Van Cortlandt, d'autres membres du clergé et des femmes bénévoles, entre autres; et

ATTENDU QUE le cinquième des 106 812 personnes ayant fui la famine en Irlande pour se réfugier au Canada durant l'été 1847 sont décédées soit durant le voyage, soit en terre canadienne, mais que la grande majorité d'entre elles ont survécu et prospéré, ce qui témoigne de la résilience dont peuvent faire preuve les humains à qui l'on offre de la compassion, de l'espoir et des occasions; et

ATTENDU QUE d'innombrables Irlandais de Bytown-Ottawa, qui sont arrivés à Bytown durant le XIXe siècle, ont contribué à façonner la ville en participant à la construction du canal Rideau, en travaillant dans l'industrie du sciage et en cultivant les vallées de l'Outaouais et de la Gatineau; et

ATTENDU QUE le peuple canadien et les peuples autochtones ont accueilli les immigrants irlandais avec compassion, et que le travail exemplaire des nations anishinaabe, haudenosaunee et wendate sera souligné en Irlande dans le cadre du projet « National Famine Way », qui commémore le voyage entrepris par 1 490 émigrants ayant marché de Strokestown, dans le comté de Roscommon, jusqu'aux navires au port de Dublin dans les années 1840; et

ATTENDU QU'un plan ambitieux a émergé en partenariat avec le National Famine Museum (Strokestown, comté de Roscommon, Irlande) pour que le Canada commémore lui aussi le parcours des émigrants ayant fui la famine; et

ATTENDU QU'en Irlande, le symbole du Famine Way est une paire de chaussures en bronze, qui représente le parcours rempli d'espoir de ces personnes et la fuite de la famine; et

ATTENDU QU'un certain nombre de ces chaussures de bronze arriveront, en provenance de l'Irlande, à Terre-Neuve le 9 mai 2024 à bord du Celtic Explorer et seront envoyées à différents endroits au Canada où l'on érigeria des monuments (Grosse-Île, Québec, Montréal, Toronto) ou où l'on songe activement à le faire; et

ATTENDU QUE l'installation de ces monuments aura lieu durant l'été 2024 dans l'est et le centre du Canada; et

ATTENDU QUE l'ambassadeur de l'Irlande au Canada, Eammon McKee, un historien très intéressé à l'histoire des Irlandais au Canada, appuie ce projet avec enthousiasme; et

ATTENDU QUE le coût total de l'expédition, de la production et de l'installation du mémorial des chaussures de bronze du parc Macdonald Gardens sera couvert par des campagnes de financement du comité du monument de la famine de Bytown; et

ATTENDU QUE le parc Macdonald Gardens est très cher à la population de la Basse-Ville et que Frederick Gage Todd, un architecte-paysagiste canadien de renom, est reconnu pour sa

conception de certains des plus beaux parcs urbains du pays, dont le parc Assiniboine de Winnipeg (1904 1906), le parc Bowring de St. John's, à Terre-Neuve (1912 1914) et le parc des Champs-de-Bataille-Nationaux (Plaines d'Abraham) de Québec; et

ATTENDU QUE le parc Macdonald Gardens est désigné en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario et que l'installation d'un tel monument exigera un permis patrimonial; et

ATTENDU QUE la consultation publique sur le plan de conservation du patrimoine proposé pour ce parc est imminente; et

ATTENDU QU'il serait profitable de donner aux résidents, notamment ceux de la Basse-Ville, et à la diaspora irlandaise d'Ottawa l'occasion d'exprimer leur point de vue sur l'installation d'un mémorial; et

ATTENDU QUE le Comité du patrimoine bâti a pour tâche d'offrir orientation et soutien au Conseil sur les questions relevant des parties IV et V de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la motion suivante soit présentée au Comité du patrimoine bâti à sa réunion du 14 mai 2024 en vue de sa recommandation au Conseil le 15 mai 2024 :

IL EST RÉSOLU QUE la Ville d'Ottawa participe au projet de chaussures de bronze en permettant l'érection d'un monument commémorant les victimes de la famine en Irlande au parc Macdonald Gardens – ou dans un autre lieu jugé approprié pour honorer la mémoire des victimes de cette famine, dont les restes reposent à Ottawa – afin d'offrir un espace propice à la réflexion sur la capacité de l'humanité à faire preuve de compassion et de résilience;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'on demande au personnel de travailler avec le comité du monument de la famine de Bytown pour régler les questions relatives à l'emplacement, à l'installation, aux permis nécessaires, à l'entretien et à la responsabilité;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, avec un souci de préserver pour les résidents d'Ottawa les caractéristiques et la structure patrimoniales du parc Macdonald Gardens à l'endroit proposé, le mémorial serve différentes visées :

- **Remercier le Canada pour sa réponse à la crise humanitaire vécue par les Irlandais et reconnaître l'héroïsme remarquable des Premières Nations anishinaabe, haudenosaunee et wendate et des autres premiers répondants ayant accueilli, même au péril de leur vie, des vagues sans précédent de réfugiés de la famine atteints d'une maladie alors inconnue et souvent mortelle.**
- **Honorer les victimes de la grande famine en Irlande arrivées à Bytown et rappeler l'importante crise humanitaire s'étant étendue jusqu'aux rives du Canada.**
- **Souligner la résilience de l'esprit humain face aux catastrophes et rappeler que, si 20 000 Irlandais ont péri, quelque 90 000 autres ont survécu et pu prospérer en profitant de possibilités et d'un espoir renouvelés au Canada.**
- **Enrichir l'expérience proposée au public dans ce parc de la ville grâce à un monument de conception novatrice qui invite à réfléchir à la fonction initiale de ce lieu où reposent des âmes.**
- **Créer un espace contemplatif dans un lieu imposant le respect par les restes qu'il abrite et l'importance du rôle qu'il a joué dans l'histoire de la ville.**
- **Proposer un symbole inspirant de la compassion, de l'espoir et des horizons qui s'ouvrent, qui peuvent être des vecteurs de transformation puissants pour toutes ces personnes qui arrivent en territoire nouveau.**

Adopté en version modifiée

**Modification :
Motion n° CPB 2024-14-01**

Proposée par J. Leiper

ATTENDU QUE, le 1er mai 2024, le Conseil municipal d'Ottawa a présenté une motion au Comité du patrimoine bâti en vue d'examiner une proposition de monument à la mémoire des victimes de la famine en Irlande et a demandé au Comité de formuler une recommandation à l'intention du Conseil le 15 mai 2024; et

ATTENDU QUE le Comité a déterminé que le parc Macdonald Gardens est un lieu approprié pour le monument proposé;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la motion du 1er mai 2024 soit modifiée afin de supprimer les formulations « ou dans un autre lieu jugé approprié » et « à l'emplacement ».

Adopté

Avec la dissidence de S. Plante, vice-présidente.

5. Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment

5.1 Demande de démolition au 267, rue O'Connor, une propriété désignée en vertu de la partie V de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario et située dans le district de conservation du patrimoine du centre-ville

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0044 – Somerset (quartier 14)

Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 26 juin 2024.

Anne Fitzpatrick, urbaniste III, Direction de la planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Derek Howe, qui représente le requérant et propriétaire, présente brièvement la demande et répond aux questions du Comité.

Les membres du Comité ont reçu de la correspondance, dont une copie est conservée au greffe municipal, de la part des personnes suivantes :

- Charles Akben-Marchand, en défaveur;
- David Flemming, Patrimoine Ottawa, qui émet des réserves;
- Erwin Dreessen, en défaveur.

Les personnes suivantes prennent ensuite la parole pour commenter les recommandations du rapport :

- Erwin Dreessen, en défaveur;
- David Flemming, Patrimoine Ottawa, qui émet des réserves.

Au terme des délibérations, le Comité adopte les recommandations du rapport telles quelles.

Recommandations du rapport

Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil:

1. **D'approuver la demande de démolition du bâtiment situé au 267, rue O'Connor, sous réserve de la condition suivante:**
 - a. **Que le demandeur construise un espace public appartenant à des intérêts privés, conformément aux exigences décrites dans le document 6 ci-joint.**
2. **De déléguer au directeur général, Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment le pouvoir de négocier et d'exécuter une entente d'aménagement avec le demandeur en vue de concevoir et de construire un espace public temporaire appartenant à des intérêts privés.**
3. **De déléguer au gestionnaire de programme, Planification du patrimoine, Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment, le pouvoir d'apporter des changements mineurs de conception.**
4. **D'approuver la délivrance d'un permis patrimonial d'une validité de trois ans, qui entrera en vigueur à la date d'enregistrement de l'entente d'aménagement, sauf si la validité en est prolongée par le Conseil municipal.**

Adopté

- 5.2 Examen de l'opposition à l'avis d'intention de désigner la propriété située au 290, avenue City Centre en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0043 - Somerset (quartier 14)

Ce rapport sera soumis au Conseil municipal d'Ottawa le 15 avril 2024. Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 25 mai 2024.

Recommandations du rapport

Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :

1. **De ne pas retirer l'avis d'intention de désigner l'ancien bâtiment de la W.C. Edwards and Company situé au 290, avenue City Centre et de poursuivre le processus de désignation en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.**
2. **De suspendre l'obligation d'avis prévue aux paragraphes 29(3) et 34(1) du Règlement de procédure afin d'examiner ce rapport lors de sa réunion prévue le 15 mai 2024 en vue de pouvoir prendre une décision à ce sujet dans les délais prescrits par la loi.**

Adopté

6. Points à huis clos
Il n'y a aucun point à huis clos.
7. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)
Il n'y a aucun avis de motion.
8. Demandes de renseignements
Il n'y a aucune demande de renseignements.
9. Autres questions
Il n'y a aucune autre question.
10. Levée de la séance
Prochaine réunion
Le 11 juin 2024.
La séance est levée à 13 h 11.

Original signé par M. Blais,
Coordonnatrice de comité

Original signé par Conseiller R.
King, Président